



Le 22 avril 2011

REUNION DU COMITE du 21 AVRIL 2011 ou
« **LE TRIBUNAL DES FLAGRANTS DELIRES...** »
Une version « *Très du gnon...* »

Hier donc, réunion mensuelle ordinaire du Comité, mais pas si « *ordinaire* » que ça, et dès l'ouverture de la séance !

En préalable au traitement de l'ordre du jour, une annonce faite par un représentant **CGT** (*encore ?*) ou **SUD** (*déjà*) indiquant que « **la CGT n'existait plus à la CELC** » car victime d'une *fusion absorption* par SUD... Chacun a donc pris acte de ce mariage de « *la carpe et du lapin* » sur fond bien évident de future représentativité syndicale aux prochaines élections, tout en se remémorant ce vieil adage :

« *Qu'importe le flacon (syndical) pourvu qu'on ait l'ivresse de lendemains représentatifs* » mais après tout, c'est bien **aux** (*encore ?*) **seuls adhérents CGT de juger...** le personnel appréciera simplement, tout comme nous, cette délicate, si ce n'est subtile, manœuvre syndicale ...

La suite, elle aussi, ne devait pas manquer de sel et le meilleur restait à venir...

Elle fut orchestrée, de bout en bout, par le feu des critiques et attaques incessantes d'un « *nouveau* » représentant syndical du SU-UNSA, en fait l'un de ses « *permanents historiques* » qui était clairement venu au Comité, avec le ton goguenard et patelin qui le caractérise, pour avant tout tenter, d'une façon malhabile et sournoise, de *casser de la CFDT* au Comité, même méthode que celle employée récemment dans le cadre du **CHSCT** dans un constant réquisitoire !...

Alors, tout y est passé sur la forme comme sur le fond avec principalement :

- **Les salaires et augmentations des secrétaires administratives du Comité qui ne seraient pas votés** en séance...oui dans le détail ponctuel certes, mais non car bien intégrés dans le budget prévisionnel annuel qui, lui, est voté en séance après réponses aux précisions demandées (*doit-on rappeler qui est à l'origine des contrats de travail des trois secrétaires administratives si ce n'est ceux-là mêmes qui aujourd'hui...*)

- **L'accord sur les horaires, initié et signé par la CFDT**, qui ne protégerait pas nos collègues appelés à travailler dans le cadre d'**e-gence**, alors qu'aujourd'hui même nous renvoyons la direction à une nouvelle étude de son projet ou à une négociation spécifique. En effet, ce projet d'**e-gence** ne respectant pas l'accord dont nous **revendiquons la signature**, la **CFDT** s'est déclarée prête à saisir l'inspecteur du travail si sa signature n'était pas respectée ! (*plus facile de critiquer ceux qui arrivent à un compromis acceptable pour signer des accords plutôt que de ne pas les signer pour les uns voire de se figer dans un NON systématique et constant comme d'autres et de ne jamais rien signer non ?...*)

.../...

- **Le détail des heures de délégation du Comité pour 2010** : Et oui, le représentant du SU, après que ses élus aient refusé dès fin 2008 de prendre tout travail et responsabilité au sein des œuvres sociales du Comité, **demande des comptes** sur les heures utilisées au titre du Comité...

Indiquons simplement pour toute réponse que notre implication constante au Comité a nécessité une utilisation du quota **Bureau du Comité à hauteur de 93%** alors qu'au global le quota syndical n'a été utilisé qu'à 45%... Cherchez l'erreur ... *mais pas la motivation suspicieuse du représentant syndical du SU-UNSA...Elle est flagrante !*

- **L'arrêté des comptes 2010 du Comité** : le numéro de *funambule-équilibriste* du dit représentant atteignait alors sa plénitude : Comment ne pas approuver **à l'unanimité** la rectitude des comptes ainsi que le travail du trésorier du Comité alors qu'en présence de l'expert-comptable mandaté par le Comité, tout concourrait à prouver, cette année encore, que **depuis fin 2008, la nouvelle équipe (CFDT) aux commandes n'avait fait qu'améliorer et pérenniser les comptes du Comité, ceci au bénéfice exclusif du personnel ?**

Le **fond étant indiscutable**, restait donc la forme : Expert-comptable ou Commissaire aux Comptes ? Qui demande le vote du quitus au trésorier ? Le Comité lui-même ou bien la réglementation comptable ? Le tout accompagné d'un ton docte, d'un sourcil froncé et d'un regard (*toujours*) suspicieux à la clé... *Brrr...On en tremble encore !...*

Il est bon de préciser ici que l'ensemble de cet avatar syndical fait de circonvolutions verbales et de rodomontades en tout genre s'est déroulé sous l'œil parfois amusé et souvent lassé d'une DRH qui n'en demandait pas tant, alors que les élus et représentants syndicaux de la CFDT, FO et CGC masquaient parfois mal leur sourire...

Pour nous **CFDT**, il apparaît que nous allons peiner à vivre et **travailler** au sein des instances représentatives du personnel (CHSCT/CE/DP/Négociations) dans ce climat délétère voulu et créé par celles et ceux qui n'ont qu'un seul et unique but dans leur horizon syndical... **les élections professionnelles d'octobre prochain !**

Le **personnel** nous a majoritairement donné la **responsabilité** de le **représenter et d'agir** au sein du Comité d'entreprise comme auprès du CHSCT.

Nous persisterons donc dans notre action en toute légitimité quand bien même ceux qui n'ont pour toute occupation que le dénigrement et les accusations gratuites voire fantaisistes continuent à s'ériger en tribunal... *permanent !*

Pour nous le seul « juge de paix » qui vaille et compte c'est vous toutes et tous... c'est d'ailleurs pour cela que nous sommes à la **CFDT**, y partageons ses valeurs ...et que nous y restons !...

Les Délégués syndicaux CFDT à la CELC

Sylvaine COUTURIER

Philippe HAUGAZEAU

Jean-Claude HEMONT

Jean-Michel JOLY

Xavier RAHARD

Philippe SAINSON